



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 janvier 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS membres élus : M. MONVOISIN Joël, Mme JOUANE Françoise, Mme MASSON Catherine, M. PHELIPPEAU Jacques, Mme LASCAUX Marie-Denise, M. Jacques FOUCHARD

PRESENTS membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme WILLIOT Danielle, Mme THOUVIGNON Patricia, Mme MAUPETIT Nadine, M. Charles DAVIAU

Invitée : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD

Secrétaire : Mme WILLIOT

1. CCAS : Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 16 et 27 novembre 2023

Monsieur le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 et celui de la séance du 27 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 ;
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 ;

Délibération N°24/02/01-01

2. EHPAD : Prime des Dimanches et Fériés revalorisée

Monsieur Le Président expose :

L'arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés : **le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés est de 60 € à compter du 1er janvier 2024**. Elle est payée mensuellement à terme échu et proratisée dans la limite de 8 heures de travail.

Cette révision constitue une augmentation de 9,15 € brut par dimanche ou férié travaillé (7H30) et une augmentation budgétaire annuelle comprise entre 15 et 18 K€ (montant chargé sur la base de 20 agents présents 62 dimanches et fériés sur une année).

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 20 février 2024,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** la révision du montant forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés à 60 € pour 8 heures de travail à compter du 1^{er} janvier 2024;

Délibération N°24/02/01-03

3. CCAS : Tableau des effectifs

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS le tableau des effectifs au 1^{er} février 2024.

	Grade	Nombre ETP
DIRECTION - ADMINISTRATION		
Directeur		
	Attaché principal	1
Autre personnel de direction ou d'administration		
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1,7
CCAS	Adjoint administratif principal 1ère classe	1
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien		
Agent de service général		
	Adjoint technique principal 1ère classe	1
Personnel de cuisine - services généraux		
	Agent de maîtrise principal	1
	Agent social	3
Personnel de cuisine - plonge et service		
	Agent social	2
ANIMATION - SERVICE SOCIAL		
Animateur social		
	Animatrice	1
Autre personnel d'animation - service social		
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas		
	Agent social principal 1ère classe	3
	Agent social	4
Personnel de nettoyage		
	Agent social	5
	Adjoint technique principal 2ème classe	1
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX		
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie		
	Aide-soignant classe supérieure	1
	Aide-soignante classe normale	8
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie		
	Aide-soignant classe supérieure	4
	Aide-soignant classe normale	0
A.M.P.		
A.E.S.		
	Agent social	1
	Agent social principal 2ème classe	1
Agents de soins		
	Agent social principal 1ère classe	1
	Agent social	7
	Agent social principal 2ème classe	9
PSYCHOLOGUES		
	Psychologue hors classe	0,4
INFIRMIERS		
Infirmier coordonnateur		
	Cadre de santé	1
Infirmier diplômé d'État		
	Infirmier en soins généraux	4
TOTAL		62,1

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le tableau des effectifs au 01 février 2024 ;
- **Autorise le Président** à signer un contrat à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire territorial et précisant, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, le motif, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de cet emploi ;

Délibération N°24/02/01-04

4. EHPAD : Convention ARS CLACT 2024-2026

Monsieur le Président présente :

Un dossier de demande de financement a été déposé en Août 2023 dans le cadre de l'Appel à Candidature CLACT conduit par l'ARS.

CLACT : Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail.

Pour mémoire, ci-dessous, présentation de la demande en Août 2023 :

Colonne1	Aide sollicitée	Autofinancement	TOTAL COÛT
Séances de massage détente	8 000 €	4 000 €	12 000 €
Séances de réflexologie plantaire	7 000 €	3 000 €	10 000 €
Analyses de la pratique	12 000 €	3 000 €	15 000 €
6 Déambulateurs TAURUS	5 000 €	4 000 €	9 000 €
Equipements sportif	2 000 €	2 000 €	4 000 €
Espace détente	2 000 €	3 000 €	5 000 €
Lits de confort résidents	40 000 €	40 000 €	80 000 €
TOTAL	76 000 €	59 000 €	135 000 €

- Equipement sportif et espace détente : 3 600 €

A noter que la subvention pour financer l'analyse de la pratique est très insuffisante.

La subvention attribuée est insuffisante considérant les besoins. Elle permet toutefois d'initier des actions, qui pour la 1^{ère} fois, **participent au bien-être des professionnels.**

Les professionnels seront invités à choisir les prestations et les achats d'équipement à retenir dans les limites de l'enveloppe budgétaire attribuée.

5. CCAS : Renouvellement du conventionnement Minibus avec VISIOCOM

Mme la Vice-Présidente expose :

Le minibus a déjà 8 ans et a fait l'objet d'une première convention renouvelée une fois.

Cette 3^{ème} convention fait l'objet d'une délibération qui donne mandat à VISIOCOM pour la recherche d'annonceurs (renouvellement de l'engagement pour certains et recherche indispensable de nouveaux annonceurs pour remplacer les « sortants » et réunir l'enveloppe financière suffisante à l'achat d'un nouveau minibus).

Le nouveau véhicule sera plus confortable, mais il ne sera malheureusement pas équipé d'une rampe PMR et d'une installation de fixation des fauteuils roulants. Le coût supplémentaire de cette installation technique ne peut pas être financé par les entreprises du tissu économique local (il faudrait lever un total de 80 000 €).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil d'Administration,

- Donne mandat à la société VISIOCOM pour la recherche de partenaires financiers « annonceurs » ;
- Autorise le Président du CCAS à signer une convention de mise à disposition gratuite du véhicule pour 3 ans avec la société VISIOCOM

Délibération N°24/02/01-06

Les membres du Conseil d'administration soulignent l'intérêt de disposer d'un second minibus équipé d'une rampe PMR et fixations pour fauteuils roulants.

Le CCAS est chargé d'une recherche de financeurs potentiels pour l'acquisition d'un second minibus : Lions Club, Pièces Jaunes, Fondations, Mutuelles, etc.

6. CCAS : Questions diverses

6.1 – Accueil d'un jeune en stage d'observation de 3^{ième}

Le CCAS a accueilli un jeune en stage d'observation de 3^{ième} du 15 au 19 janvier 2024.

L'élève a découvert :

- Le travail d'équipe en EHPAD, principalement en animation,
- Le service du minibus et l'investissement des chauffeurs bénévoles,
- Le fonctionnement de l'antenne locale du Secours Catholique

6.2 – Nouvelle organisation du service administratif du CCAS au 01.01.2024

L'agent administratif chargé de mission au CCAS a demandé une disponibilité d'un an (à compter du 08.01.2024).

Le CCAS ne prévoit pas de recrutement. Les tâches administratives (finances, minibus, renseignements aides sociales, Pavillons Soleil) sont partagées par la directrice du CCAS/EHPAD et son adjointe de direction.

Une quotité de travail (reste à définir) sera facturée par l'EHPAD au CCAS en fin d'année après validation du Président du CCAS.

- Collaboration étroite entre les services de l'EHPAD et la Vice-Présidente du CCAS pour toutes les affaires courantes.
- Soutien de Monsieur PHELIPEAU pour la préparation des plannings de tournée du minibus.

6.3 – Formations UNCCAS

Mme MEGE devient le référent CCAS d'Angles à l'UNCCAS.

Les formations proposées aux agents peuvent être suivies par un élu. C'est précisément le cas dans les « petits » CCAS ne disposant pas d'agents administratifs.

6.4 – CCVGL : ateliers et dates à retenir

Les ateliers sont programmés : voir le site CCVGL. Grand succès des ateliers.

7.5 – Mouvement aux Pavillons Soleil

Le Pavillon Soleil n°8 sera libéré le 26 février 2024. Mme JOUANE recherche un possible nouveau locataire au 1er mars 2024 parmi la liste des inscrits.

Clôture de la séance à 16H

Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration du CCAS

- Jeudi 21 mars 2024
- Jeudi 11 avril 2024 – si besoin pour budgets
- Jeudi 23 mai 2024
- Jeudi 20 juin 2024
- Jeudi 26 septembre 2024
- Jeudi 24 octobre 2024
- Jeudi 21 novembre 2024